



Consultations sur la politique de mobilité durable du Québec

**Privilégier les alternatives à l'auto solo, pour atteindre les objectifs climatiques
et pour le bien-être des Québécois**

Montréal, le 24 août 2017 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) diffuse aujourd'hui son mémoire dans le cadre des consultations sur la politique de mobilité durable du Québec. Le document intitulé « La mobilité durable comme rouage essentiel de la lutte contre les changements climatiques » propose 25 recommandations pour des changements fondamentaux en transport.

L'être humain doit être au cœur de cette politique : les usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes doivent être favorisés et recevoir davantage de budgets dédiés; les usagers du transport collectif doit bénéficier d'une meilleure offre; les automobilistes doivent quant à eux être incités au transfert modal ou au covoiturage. Les citoyens du Québec seront les grands gagnants de changements profonds en transport : moins d'heures perdues dans la congestion, moins de pollution et une santé publique améliorée.

De manière générale, un meilleur arrimage entre le transport et l'aménagement est fondamental pour encourager une mobilité plus durable et c'est donc une politique gouvernementale, impliquant différents ministères, qui est demandée. Par ailleurs, il est urgent de rééquilibrer le financement entre les différents modes de transport, en s'inspirant en premier lieu de nos voisins ontariens.

« La part des investissements en transport actif et collectif doit augmenter par rapport aux dépenses autoroutières, mentionne Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ. Les alternatives à l'auto solo pourront ainsi être plus concurrentielles. Actuellement, la gratuité du réseau autoroutier et son agrandissement continu incite à une surutilisation de l'automobile, qui est rendue insoutenable. Une meilleure équité dans les investissements entre les différents modes de transport est fondamentale pour viser la mobilité durable. »

La mobilité durable est réalisable et nécessaire pour la prospérité économique du Québec, l'efficacité des déplacements sur tout le territoire québécois, l'équité sociale, le bien-être et la santé de la population. Il faut maintenant donner les moyens au transport collectif et actif de mieux concurrencer l'auto-solo et ainsi, se donner une chance d'atteindre les cibles de réduction de GES que le Québec s'est donné.

Pour lire le mémoire: « La mobilité durable comme rouage essentiel de la lutte contre les changements climatiques » : <http://bit.ly/2varSK8>

- 30 -

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Félix Gravel, directeur adjoint - CRE-Montréal
514 571-7666 fgravel@cremtl.qc.ca

Liste des recommandations

1. Instaurer un moratoire sur l'agrandissement du réseau routier et un transfert des sommes prévues à ces fins pour l'amélioration du transport collectif et actif.
2. Privilégier un modèle de *Transit oriented development (TOD)*, dans la forme urbaine et de transport, ce qui se traduirait par des objectifs de part modale cohérents. Cela permettra ainsi de diviser drastiquement les émissions de GES par ménage.
3. Fixer des objectifs de transfert modal permettant de limiter la part de l'auto solo en développant les alternatives en transport actif et collectif.
4. Équilibrer les investissements pour que la moitié des investissements en transport terrestre soit dédiée aux transports collectifs d'ici 5 ans.
5. Déployer des campagnes de valorisation des modes de transports alternatifs et de réduction de l'utilisation de l'auto solo.
6. Réviser, développer et mettre en œuvre la stratégie d'intégration transport et urbanisme
7. Faire que chaque décision de localisation des bâtiments publics contribue à l'atteinte des grands objectifs de la mobilité durable, dont :
8. S'assurer que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire en cours de révision soient cohérentes avec la politique de mobilité durable et qu'elles renforcent son application sur l'ensemble du territoire québécois.
9. Assurer une desserte cohérente plus large qu'une MRC en favorisant notamment l'élaboration de plans inter-MRC, régionaux et inter-régionaux afin de répondre adéquatement à la réalité des besoins de mobilité
10. Bonifier les incitatifs financiers et donner la possibilité aux municipalités de percevoir une taxe sur l'essence pour assurer le maintien et le développement de l'offre de transport interurbain.
11. Mettre en place une politique de transport interurbain et régional visant à garantir l'accès à des alternatives à l'automobile.
12. Fixer un cadre fiscal qui encourage la transition en faveur des modes de transports alternatifs.
13. Que les programmes de soutien et les pratiques gouvernementales élaborés par les différents ministères soient révisés afin de les rendre cohérents avec les orientations gouvernementales en transport, en lutte contre les changements climatiques, en matière d'énergie et en aménagement du territoire, dans une perspective de mobilité durable.
14. Viser clairement la réduction de la dépendance à l'auto-solo par l'établissement de quatre objectifs : réduction de la possession automobile, diminution du total de kilomètres parcouru par le parc automobile, diminution des cases de stationnement et augmentation du taux d'occupation des véhicules.
15. Assurer un meilleur aménagement et une meilleure gestion du stationnement
16. Accroître le financement et les services de transport collectif
17. Faire du transport actif le premier maillon de la chaîne de transport
18. Réduire l'empreinte énergétique du camionnage
19. Mutualiser les flux par l'implantation de centres de distribution urbains
20. Tirer profit des avancées technologiques et encourager l'utilisation des énergies renouvelables
21. Implanter des programmes de certification des pratiques écoresponsables
22. Mieux encadrer les émissions polluantes des bateaux (transport des marchandises et croisiéristes)
23. Améliorer la création et le partage des données
24. Anticiper l'arrivée des véhicules autonomes en encourageant leur mutualisation
25. Innover dans les matériaux